

Séance du Conseil Municipal
Châteauneuf Val de Barges
Mercredi 27 septembre 2017 à 19h00

Date de la convocation : le 22 / 09 / 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 03

L'an deux mil dix-sept, le mercredi vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick RAPEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM BOUSIGNAC-COULON Raymonde, Christine CHAUVEAU, Jérôme DELHOSTAL, Joël FIQUET, Monique GUILLEMINOT, David JALQUIN, Olivier MASSÉ, Angélique QUENAULT, Jacky QUENAULT, Christian SAUVAGE

Étaient absents (excusés) : Mmes et MM Delphine BUCHEZ, PETIT Bernard, ROPERTO Isabelle, UNISSART Jean-Pierre.

Pouvoirs de

Mme ROPERTO Isabelle	à	M. DELHOSTAL Jérôme
M. UNISSART Jean-Pierre	à	M. RAPEAU Patrick
Mme BUCHEZ Delphine	à	Mme GUILLEMINOT Monique

Secrétaire de séance : Mme BOUSIGNAC-COULON Raymonde

En préambule, M. le Maire fait part d'un courrier émanant de M. Joël FIQUET, 2^{ème} adjoint et dans lequel il annonce sa démission.

Il faut attendre la décision de M. le Préfet avant d'acter cette démission.

M. le Maire fait procéder au rappel des sujets abordés et transcrits sur le compte-rendu de la précédente réunion en date du 30 juin 2017, dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal et affichée sur tous les panneaux municipaux. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

Motion pour le maintien de formation au CNFPT

Cautions inscrites au compte 165
Indemnités du percepteur
Travaux « Salle des Fêtes »
Citystade
Frais de scolarité anciens
Aire d'accueil pour camping-car
Pays Bourgogne Nivernaise : fusion
Questions diverses

Et propose d'y ajouter :

Forêt
Tennis (à la demande de M. Sauvage Christian)
Subventions aux associations

L'ordre du jour, modifié, est ainsi approuvé.

2017/49

Motion pour le maintien de formation au CNFPT

Suite à une information diffusée par le CDG 58 informant de ce que la Région ne participait plus au financement de la formation « secrétaires de mairie en milieu rural » dispensée au CNFPT en partenariat avec Pôle Emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents moins une abstention, adopte une motion afin de faire part de son profond désaccord quant à la décision de la Région.

2017/ 49-1

Abandon de diverses créances

Suite au rapprochement d'écritures comptables, on s'aperçoit qu'il convient d'abandonner certaines créances. Ainsi :

Les titres

187	exercice 2014	au nom de UTAMS	pour un montant de	1 072.52€
288	" 2015	" ETAT	"	18 648.00€
404	" 2015	" URSSAF	"	11 028.00€

Il est donc nécessaire de faire un virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 67 pour la somme de 30 749€.

En revanche, le titre 76 de l'exercice 2014 au nom de M. Petit Bernard, concernant un lot de bois, est maintenu en raison de l'application stricte du règlement des affouages. Ces propositions sont adoptées à **13 voix POUR et 01 Abstention**

2017/50

Personnel

Séance levée à 19h25

Huis clos demandé

Reprise de la séance à 19h37

2017/50-2

Cautions inscrites au compte 165

Le Trésor Public ayant demandé l'ajustement du compte 165 sur lequel sont enregistrées les cautions, il convient d'émettre un mandat au nom de la commune pour un montant de 3 336.02€ et de faire un titre pour le même montant en recette exceptionnelle.

Cette proposition est adoptée à **13 voix POUR et 01 Abstention**

2017/50-3

Indemnités du percepteur

En raison de la prise de fonctions au 01 juillet de cette année, du nouveau Receveur Municipal, M. Dejardin, et ce conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, le conseil délibère afin de lui allouer une indemnité de conseil.

Cette proposition est acceptée à **10 voix POUR, 3 voix CONTRE et 01 Abstention**

2017/50-4

Travaux « Salle des Fêtes »

M. le Maire explique que plusieurs devis ont été demandés concernant les travaux de la salle des fêtes.

Il présente ceux qui ont été retenus de la façon suivante :

SARL GOMES Manuel	Travaux de plâtrerie	10 695.90€ TTC
Ets DELERY	Travaux d'électricité	4 533.60€ TTC

Entreprise Lelong Jean-Louis Travaux de peinture
(peinture non fournie)

6 607.22€ (pas de TVA)

Par ailleurs, au vu de la superficie de la Salle des Fêtes, il estime la dépense de peinture à environ 3 000€.

Séance levée à 20h00

Reprise de la séance à 20h05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à **12 voix POUR** et **02 Abstentions** les devis présentés, et décide donc des travaux sur la période de janvier-février 2018. Contact sera pris rapidement avec les entreprises concernées pour établir un calendrier des travaux.

2017/51-5

Citystade

Mme Roperto étant absente, elle a laissé un détail du dernier plan de financement pour l'installation d'un terrain multisports sur la commune.

Il s'avère que les subventions octroyées ne sont pas celles espérées.

Il est convenu que la part restant à charge de la Commune est trop importante.

Le conseil délibère et décide à **10 voix CONTRE** et **04 Abstentions** d'abandonner le projet.

2017/51-6

Frais de scolarité exercice 2014

Après concertation avec M. le Maire de Chasnay, il est convenu d'établir un titre de recettes concernant les frais de scolarité de 2 enfants placés en famille d'accueil à l'époque, et pour lesquels les frais de scolarité avaient été facturés au Conseil Départemental (UTAMS) par erreur.

Cette proposition est adoptée à **13 voix POUR** et **01 Abstention**

2017/51-7

Aire de Camping-Car

M. Sauvage prend la parole et explique le plan de financement possible pour l'installation d'une aire de camping-car sur la « chaume ».

En effet, un reliquat de crédits à la Communauté de Communes permet d'être subventionné à hauteur de 80% du montant HT de travaux et ce jusqu'à 50 000€.

Pourtant, après examen attentif du projet, il s'avère que la part restant à charge de la commune reste trop élevée pour envisager de réaliser le projet maintenant ; une des conditions pour percevoir la subvention intercommunale étant le paiement intégral des travaux au plus tard le 01^{er} décembre de cette année.

Après en avoir délibéré, le projet est abandonné à **3 voix POUR, 2 abstentions et 09 voix CONTRE.**

2017/52-8

Fusion du Pays Bourgogne Nivernaise

M. le Maire explique que le Conseil doit délibérer et ainsi donner son accord pour la fusion du Pays Bourgogne Nivernaise avec le Pays Nevers Sud Nivernais.

Les membres du Conseil Municipal ont exprimé leur désaccord, arguant que le PBN n'apportait rien de concret à la commune.

Le vote fait ressortir le résultat suivant : **02 voix POUR, 03 Contre et 09 Abstentions**

2017/52-9

Forêt

M. David JALQUIN prend la parole :

- La date de tirage des affouages est fixée au 10 novembre 2017 à 19h00. Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et ce jusqu'au 04/11/2017.

Le prix est fixé à 20€.

Cela concernera la fin de la parcelle 19 et le cloisonnement de la parcelle 12.

- Vente de la parcelle 33.

Une première éclaircie va être réalisée et le bois ainsi enlevé sera vendu comme bois de chauffage.

Le Conseil demande à l'ONF de réaliser le martelage et donc de repérer et de cuber le volume probable.

Cette proposition est acceptée à **13 voix POUR et 01 Abstention**

- Parcelles 6A et 7A qui se trouvent le long du chemin de Tresseux et qui jouxtent une parcelle exploitée par M. Delhostal, sont délimitées par une bordure.

Ce dernier se propose de couper cette bordure dont 1/3 se trouve sur la forêt de Châteauneuf

Il est convenu de facturer cette partie à M. Delhostal.

Le Conseil Municipal décide donc d'accepter cette proposition et laisse le soin à l'ONF de s'occuper de la transaction.

13 voix POUR et 01 Abstention

- Parcelles 15B et 8A

Vente de bois par l'ONF pour le 06 octobre 2017.

Le bénéfice de cette vente servira à financer les travaux de forêt prévus.

2017/53-10

TENNIS

M. Sauvage demande qu'un délibéré soit pris quant au devenir des 5€ perçus par l'ACT à chaque location du court de tennis qui appartient à la commune.

A l'occasion d'une précédente réunion de Conseil, il avait été décidé que ces 5€ reviendraient à la commune et serviraient à financer l'entretien du court et pourraient éventuellement être reversés en partie sous forme de subvention à l'association.

M. le Maire, lors de l'assemblée générale de l'ACT, a pourtant dit que l'association pourrait continuer à percevoir cette recette et qu'elle s'engageait à ne pas demander de subvention à la commune.

Après vérification, l'association a, malgré tout, déposé une demande en ce sens.

Il est donc décidé de créer une régie pour percevoir ces 5€ à chaque location du court.

Cette proposition est adoptée avec **2 Abstentions** et **12 voix POUR**

2017/53-11

Subventions aux associations

Mme Roperto a réceptionné plusieurs demandes de subvention déposées par les associations castelneuviennes. Il faut rappeler que les demandes déposées en dehors du délai imparti ne seront pas examinées.

Ainsi les dossiers des associations ART, UFC Football, FNACA, Castelgym et Newcasteldancers seront examinés en commission des finances.

Par ailleurs, l'association donzienne « Une Chance en Plus » a sollicité la commune afin de régler 1€/habitant (557) ce qui correspond à une cotisation qui aurait été décidée lors de l'assemblée générale constitutive.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de vérifier dans quelles circonstances cette décision a été prise et subordonne le règlement de cette cotisation à cette vérification.

Questions diverses

✓ Bibliothèque

Mme QUENAULT informe que la bibliothèque sera dorénavant ouverte le jeudi matin au lieu du mercredi et ce, dès le 01^{er} octobre 2017 de 10h00 à 12h00.

✓ Locations tables et chaises

Celles-ci ont été acquises par la commune, il y a maintenant un an.

Les personnes qui ont bénéficiées de ce mobilier en dehors d'une location de salles se verront facturer ce service. Le conseil décide que dorénavant le mobilier ne pourra être utilisé que dans le cadre d'une location de salles.

✓ RN 151

M. le Maire explique qu'il avait été envisagé l'abattage des arbres le long de la RN151 mais que le projet est abandonné en raison de son coût élevé soit 4 000€ au moins pour l'abattage + l'enlèvement des souches.

Par ailleurs, il est décidé que le gravier de grattage, prélevé lors des travaux de réfection de cette route, sera réservé aux habitants de la commune sachant que pour l'instant une partie de celui-ci doit être traitée et n'est donc pas à prendre.

✓ Divers points

La commission de la Communication se réunira le 09 octobre 2017 pour la préparation du Castelneuvien annuel.

Le CCAS se réunira le 07 octobre 2017 pour préparer le repas des aînés.

La demande de clôture par certains locataires de la BMO est à nouveau à l'étude.

La société de chasse a décidé de la réfection de la cabane installée près des containers. La commune rappelle qu'elle n'engagera aucun frais par rapport à ces travaux.

M. Massé rappelle qu'aux Barbiers une buse est abîmée depuis longtemps et que rien n'a encore été fait malgré plusieurs rappels.

M. le Maire demande à ce que la SAUR soit rappelée à ce sujet.

Mme Roperto informe par mail que M. Martinez, dont la maison a brûlé propose de la céder à la commune pour l'€uro symbolique.

Compte tenu des frais qui seraient à engager pour la démolition du bâtiment ou sa réfection, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h42.

Certificat d'affichage :

M. Patrick RAPEAU, Maire de Châteauneuf Val de Bargis, certifie que ce compte-rendu de séance

- A été proposé en lecture pour corrections à tous les membres du Conseil Municipal le 02 octobre 2017
- A été signé par lui-même ce 04 octobre 2017,
- A été affiché sur tous les panneaux municipaux le 04 octobre 2017
- Que ses extraits seront transmis en Sous-Préfecture

